

**Aux parents des élèves enclassés  
en 6P, 7P, 8P, 9S, 10S et 11S dans  
les établissements scolaires PPB**

Traité par : MA/DJAS  
Réf. : Offre colonie Home-Ecole relâches 2025

Pully, le 6 novembre 2024

## **Colonie des relâches 2025 au Home-Ecole**

---

Madame, Monsieur, chers parents,

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS) organisera durant la semaine des vacances des relâches, une colonie aux Mosses au sein du Home-Ecole. Elle s'adresse aux enfants scolarisés de la 6<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> année (scolaire 2024-2025) et aura lieu du **lundi 17 au vendredi 21 février 2025**.

La colonie des relâches propose une semaine d'initiation et de perfectionnement au ski alpin. Les enfants sont encadrés par le personnel du Home-école (moniteurs J/S) et des moniteurs auxiliaires expérimentés. Des activités ludiques extérieures (luge, fabrication d'igloo, balade en raquettes) et intérieures (jeux collaboratifs, bricolages) complètent le programme de la semaine.

Les participants qui ne disposeraient pas de matériel (skis, bâtons et chaussures) peuvent en recevoir en prêt sur place (à mentionner dans le formulaire d'inscription).

### **Prix et conditions**

**Habitants de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne : CHF 400.00**

**Habitants d'une autre commune : CHF 700.00**

Le forfait couvre notamment les frais d'accompagnement, de nourriture et boissons, de transports et des activités ainsi que les abonnements de ski.

Rabais de famille : 20 % dès le deuxième enfant et pour les suivants.

Aides individuelles communales : Les familles en font la demande **au plus tard le dernier jour de la colonie** et sont priées de nous transmettre soit les 3 dernières fiches de salaire, soit la dernière décision de taxation complète d'impôts, soit une attestation du CSR ou d'une autre prestation sociale. En cas de question complémentaire, nous sommes joignables par téléphone ou mail aux coordonnées en pied de page.

Une facture sera envoyée après la colonie et sera payable à 30 jours. Aucun remboursement ne pourra être accepté pour des enfants qui ne participeraient qu'à une partie du séjour ou qui annuleraient leur inscription sans justification valable.

En cas de départ prématuré ou de renvoi du participant durant la colonie, les familles s'engagent en outre à payer les frais inhérents au retour ou à aller elles-mêmes chercher le participant. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que tout désistement survenant moins de quinze jours avant le départ de la colonie sera facturé aux parents à hauteur de 20% du prix total.

## Inscriptions

Elles seront ouvertes à partir **du mercredi 4 décembre à 12h00 jusqu'au mercredi 11 décembre 2025** sur notre site internet [www.pully.ch/colonies](http://www.pully.ch/colonies).

Seuls les parents ou représentants légaux peuvent procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s). Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée et par degrés de priorité qui sont les suivants :

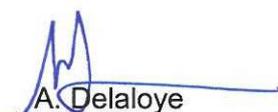
- Une priorité d'inscription est accordée aux enfants domiciliés à Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ;
- L'adéquation de l'inscription selon l'année scolaire en cours de l'enfant : c'est-à-dire uniquement les enfants fréquentant les classes de la 6<sup>ème</sup> à 11<sup>ème</sup> année pour l'année scolaire 2024-2025. Les fratries devront également respecter ces dispositions ;
- La capacité maximale des colonies : 36 places sont ouvertes.

Dans le cas où la capacité maximale a été atteinte, les inscriptions seront également prises en compte par ordre d'arrivée et placées sur une liste d'attente. La DJAS prendra contact avec les familles en cas de désistements d'enfant inscrits.

En cas de maladie, convalescence ou d'accident d'un enfant, les parents sont tenus de nous en informer au plus vite, ce qui permettra à la DJAS de se déterminer sur la possibilité d'accepter de telles inscriptions.

Selon le nombre d'inscription, nous pourrions être contraints de supprimer le séjour. Les parents recevront une confirmation par courriel dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de nos sentiments distingués.



A. Delaloye  
Chef de service



M. Alexaline  
Responsable du secteur  
Animations et Jeunesse